

## Brève juridique trimestrielle médico-sociale N° 21 – Septembre 2015

### Sommaire :

- **Focus** : Condamnation d'un EHPAD pour défaut dans l'organisation du service ;
- **Veille réglementaire** : ressources humaines, finances, qualité,...
- **Actualités** : recommandations HAS, rapport sur la laïcité dans les établissements médico-sociaux,...

### ■ **Focus** : Condamnation d'un EHPAD pour défaut dans l'organisation du service

Un récent jugement d'une juridiction administrative<sup>1</sup> vient rappeler aux gestionnaires d'EHPAD **les obligations qui pèsent sur eux en matière de surveillance des personnes accueillies** au sein de ces établissements. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a en effet retenu la responsabilité d'un établissement dans la mort d'un résident, et a condamné l'EHPAD à indemniser la famille, en retenant la faute de l'établissement pour défaut d'organisation du service.

**Pour retenir la responsabilité de l'établissement, le jugement s'appuie sur deux motifs principaux :**

- la connaissance des antécédents du résident,
- l'absence de mesures de surveillance mises en place par l'établissement au regard de ces éléments.

L'affaire concerne un résident atteint de la maladie d'Alzheimer, admis dans une unité pour personnes âgées Alzheimer accueillant quinze résidents. Le résident a ingéré du liquide vaisselle contenu dans un flacon laissé sur le bord d'un évier, et est décédé à la suite de cette ingestion. L'instruction a montré que le résident se déplaçait au sein du service en fauteuil roulant et avait une propension à avaler ou boire tout ce qui se trouvait à portée de main, **et présentait ainsi depuis son arrivée dans l'établissement un profil à risque, connu par le service**. En effet, quelques jours avant son décès, celui-ci avait tenté d'ingérer un tube de crème, et une feuille de retranscription des directives de l'infirmière faisait état de la nécessité de fermer les salles de bains des résidents de l'unité pour empêcher qu'il aille boire shampoing et gel douche. Au moment des faits litigieux, **un seul agent était présent pour s'occuper d'une quinzaine de pensionnaires en état de dépendance plus ou moins avancé mais caractérisé**. Pour les juges, ces éléments révèlent **un défaut dans l'organisation et le fonctionnement du service, constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'établissement**.

Des faits similaires avaient déjà donné lieu à une condamnation d'un EHPAD en juin 2006 : dans cette affaire, un pensionnaire d'un EHPAD en proie à une crise de démence sénile, avait grièvement blessé un autre pensionnaire de l'établissement, qui était décédé des suites de ses blessures ; l'accident dont le résident avait été victime était survenu alors que **les soixante-douze pensionnaires de l'établissement étaient sous la surveillance d'une seule aide-soignante** ; aucune mesure particulière n'avait été prise à l'égard du résident, alors pourtant que **ses troubles de comportement avaient été signalés auparavant** tant par son médecin traitant que par le personnel de l'établissement.

**Le CE avait considéré, au regard de l'ensemble des circonstances de l'espèce que les blessures dont le résident avait été victime étaient imputables à une mauvaise organisation du service** ainsi qu'à des carences dans la surveillance des pensionnaires de l'établissement.

Ces deux décisions rappellent que le devoir de surveillance qui incombe aux établissements et la mise en œuvre de mesures appropriées doit s'apprécier en fonction de l'état du résident et de ses réactions antérieures connues. Elles attirent également l'attention sur la difficile équation entre les contraintes budgétaires vécues par les établissements et les impératifs de sécurité qui imposent que le personnel soit en nombre suffisant et adapté en fonction des profils des résidents accueillis.

<sup>1</sup> Décision n° 1400473 du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 18 juin 2015

## ■ Veille réglementaire :

### ✓ Ressources humaines

- Instruction n° DGOS/RH3/DGCS/4B/2015/205 du 15 juin 2015 relative à la mutualisation des heures syndicales dans la fonction publique hospitalière

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/06/cir\\_39749.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/06/cir_39749.pdf)

↳ *Instruction prorogeant jusqu'à la fin de l'année 2015 le dispositif de mutualisation des heures syndicales ; pour rappel ce dispositif consiste à faire remonter au niveau départemental les crédits d'heures syndicales non utilisés durant l'année antérieure compte tenu des nécessités de service ou en raison de l'absence de section déclarée dans les établissements de moins de 500 agents ; ces heures sont mutualisées au profit des organisations syndicales bénéficiaires, afin d'éviter une perte d'heures syndicales et d'assurer une meilleure représentation syndicale dans les petites structures.*

- Instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2015/247 du 27 juillet 2015 relative aux orientations en matière de développement des compétences des personnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/08/cir\\_39936.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/08/cir_39936.pdf)

↳ *Circulaire ayant pour objet de lister les axes et actions prioritaires à intégrer dans les plans de développement des compétences pour 2016. Dans le domaine du médico-social, on peut citer les axes de formations retenus : gestion de la qualité et de la sécurité du médicament en EHPAD, amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe entre équipes sanitaires et médico-sociales, accompagnement en soins palliatifs et fin de vie : aide aux professionnels dans un contexte législatif en évolution.*

- Circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir\\_39872.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir_39872.pdf)

↳ *Circulaire ayant pour objet de rappeler l'ensemble des obligations réglementaires qui incombent aux chefs d'établissement pour assurer la protection des agents contre les risques d'exposition à l'amiante. Partant du constat que seuls 22 % des agents exposés à l'amiante bénéficient de mesures de protection collective et qu'en moyenne 40 % d'entre eux bénéficient d'équipements de protection individuelle, il est rappelé que chaque employeur public est tenu à une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de sécurité des agents placés sous son autorité et que sa responsabilité pénale peut être recherchée. La circulaire rappelle en annexe les modalités de prévention applicables.*

### ✓ Finances

- Décret n° 2015-708 du 22 juin 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des études de coûts de revient et de tarifs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes prévues au 11° de l'article L. 14-10-1 du code de l'action sociale et des familles

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030769165&categorieLien=id>

↳ *Ce décret précise l'objet des études de coûts de revient et de tarifs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les catégories de données recueillies dans ce cadre. Pour rappel, l'objectif de ces études est d'analyser les coûts supportés par les établissements par catégorie de résidents, et d'identifier les axes de réflexion relative à la simplification de la tarification des EHPAD.*

- Arrêté du 10 juin 2015 fixant pour 2015 les conditions d'utilisation et le montant des crédits pour le financement d'opérations d'investissement immobilier prévu à l'article L. 14-10-9 du code de l'action sociale et des familles

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030780442&dateTexte=&categorieLien=id>

↳ Cet arrêté précise les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les aides à l'investissement de la CNSA. Les crédits alloués ont vocation à soutenir les opérations d'investissement visant notamment à poursuivre la modernisation des structures les plus inadaptées, ou à soutenir les opérations de transformation de capacités médico-sociales ou de capacités sanitaires en structures médico-sociales.

- Arrêté du 28 juillet 2015 fixant les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R. 314-207, au 1° de l'article D. 313-17 et à l'article D. 313-20 du code de l'action sociale et des familles

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030967501&dateTexte=&categorieLien=id>

↳ Arrêté ayant pour objet de revaloriser le plafond du forfait journalier de soins pour les petites unités de vie (PUV) et le plafond du forfait journalier du transport des accueils de jour.

- Arrêté du 7 août 2015 fixant pour l'année 2015 les valeurs du point des tarifs plafonds applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du même code

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031070804&dateTexte=&categorieLien=id>

↳ Arrêté fixant les valeurs annuelles du point pour 2015 à partir desquelles sont calculés les tarifs plafonds soins applicables aux EHPAD.

### ✓ Qualité / Soins

- Instruction n° DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/06/cir\\_39781.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/06/cir_39781.pdf)

↳ La présente instruction a pour objet de présenter le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins 2015. Le programme intègre les établissements médicaux sociaux (EHPAD notamment), en soulignant l'importance d'une articulation entre l'hôpital, le médico-social et la médecine de ville afin de favoriser la généralisation des bonnes pratiques en matière de prévention des risques associés aux soins.

- Instruction n° DGOS/PF2/2015/259 du 31 juillet 2015 relative à l'organisation de la semaine de la sécurité des patients 2015

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/08/cir\\_39925.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/08/cir_39925.pdf)

↳ La Semaine de la Sécurité des Patients aura lieu du 23 au 27 novembre 2015. Le thème retenu pour cette année est « la sécurité des patients aux points de transition de leurs parcours de soins ». Les usagers et leurs représentants, les professionnels de santé de la ville, des établissements sanitaires et médico-sociaux sont invités à déployer des actions de communication dans le cadre de ce thème général.

### ✓ Divers

- Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031052712&categorieLien=id>

↳ Depuis un décret du 2 décembre 2011, les ERP dont les EHPAD, ont l'obligation de mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'air intérieur au plus tard avant le 1er janvier 2023. L'obligation tient à la réalisation septennale, par un organisme de contrôle extérieur d'une évaluation des moyens d'aération, d'une analyse de l'air intérieur et au contrôle du plan d'actions élaboré en interne pour prévenir la présence des polluants. Ce décret dispense de la campagne de mesure des polluants les établissements qui ont mis en place des dispositions particulières de prévention de la qualité de l'air intérieur dans des conditions fixées par arrêté. La surveillance périodique est réalisée pour les EHPAD.

## ■ Actualités :

### - FHF « La laïcité dans les établissements publics de santé et médico-sociaux - Rapport de la Commission des Usagers » - 30 juin 2015

<http://www.fhf.fr/Presse-Communication/Espace-presse/Communiqués-de-presse/La-FHF-s-exprime-sur-la-laicite>

↳ A la demande de son Président, le Conseil d'Administration de la FHF a chargé la commission des usagers de formuler des propositions sur la laïcité à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux. Les principales conclusions des travaux sont présentées dans ce rapport, ainsi que des propositions (mettre en place systématiquement des référents laïcité dans les établissements sanitaires et dans les établissements médico-sociaux publics, organiser l'observation et le signalement des problématiques afférentes à la laïcité, ou encore intégrer le sujet de la laïcité dans les comités d'éthique des établissements, en lien avec les espaces éthique).

### - Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) - Recommandations nutritionnelles pour les personnes âgées

[http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oeap/gem/nutrition/fiche-nutrition-personnes-agees.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/nutrition/fiche-nutrition-personnes-agees.pdf)

↳ Afin de faciliter l'application de la recommandation Nutrition, le comité Nutrition du GEM-RCN met à disposition une fiche explicative ayant pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle de tous les repas et collations des personnes âgées qui sont pour la plupart à risque de dénutrition. La fiche présente des conseils pratiques de nature à aider les professionnels.

### - Livre blanc de l'Union Nationale des Pharmacies de France pour une PDA maîtrisée et sécurisée en EHPAD – juin 2015

[http://www.unpf.org/250-l\\_unpf\\_publice\\_un\\_livre\\_blanc\\_pour\\_une\\_pda\\_maîtrisee\\_et\\_securisee\\_en\\_ehpad-76.html](http://www.unpf.org/250-l_unpf_publice_un_livre_blanc_pour_une_pda_maîtrisee_et_securisee_en_ehpad-76.html)

↳ L'UNPF publie un livre blanc pour encadrer et sécuriser la préparation des doses à administrer (PDA) en EHPAD et diffuse à ce titre quatre recommandations.

### - HAS - Fiche points clés organisation des parcours - Comment réduire les hospitalisations non programmées des résidents des Ehpads- juillet 2015

[http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-07/fpc\\_reduire\\_hospit\\_residents\\_ehpads.pdf](http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-07/fpc_reduire_hospit_residents_ehpads.pdf)

↳ La HAS propose une fiche traitant de la réduction des hospitalisations non programmées, potentiellement évitables ou inappropriées des résidents des Ehpads, en ciblant les causes les plus fréquentes et en se focalisant sur les interventions qui ont démontré leur efficacité.

### - ARS Pays de la Loire – Référentiel sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes accompagnées par une structure médico-sociale – Août 2015

<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>

↳ L'ARS Pays de la Loire diffuse un référentiel ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes par les services ou établissements médico-sociaux, en insistant sur les procédures de repérage à instaurer, les spécificités à développer dans le cadre du projet d'établissement ou de service et le nécessaire décloisonnement entre les secteurs du handicap et des personnes âgées.

### - Livret de présentation des initiatives retenues lors de la 4<sup>ème</sup> Journée Nationale de l'Alimentation à l'hôpital, en EHPAD et Maisons de retraite.

[http://www.silvereco.fr/wp-content/uploads/2015/09/LivretInspirations\\_JNAH.pdf](http://www.silvereco.fr/wp-content/uploads/2015/09/LivretInspirations_JNAH.pdf)

↳ Avec « Mon goûter d'anniversaire en EHPAD », il s'agissait de récompenser la meilleure équipe de diététicien-cuisinier-animateur pour la conception, la réalisation et l'accompagnement d'un goûter-gâteau d'anniversaire en EHPAD. Le livret rassemble un certain nombre d'initiatives qui ont été remarquées par le jury du concours.